|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT(E) NATIONAL(E) DÉTACHÉ(E)

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | ENV C3 |
| Numéro de poste Sysper: | 139121 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | François Wakenhut  1er trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

DG Environnement, direction C — Pollution Zéro — Unité C3 «Air pur et politique urbaine».

La direction C a pour mission de diriger la mise en œuvre de l’ambition «zéro pollution» pour un environnement non toxique dans le cadre du pacte vert pour l’Europe. Il s’agit notamment de s’efforcer de protéger les citoyens de l’UE contre les incidences négatives sur l’environnement résultant des pressions exercées sur les ressources atmosphériques, aquatiques et marines, et de contribuer à la protection, à l’amélioration et à l’utilisation durable du capital naturel de l’UE.

L’unité C.3 de la DG Environnement (Air pur et politique urbaine) contribue au pacte vert pour l’Europe, en particulier à l’ambition «zéro pollution» pour un environnement exempt de substances toxiques, en particulier en ce qui concerne la qualité de l’air, les émissions de polluants atmosphériques, la politique urbaine et le bruit. Pour ce qui est du portefeuille de l’unité en matière de qualité de l’air, l’accent est mis sur l’élaboration et la mise en œuvre de politiques de l’UE fondées sur des données scientifiques et efficaces en termes de coûts visant à atteindre des niveaux de qualité de l’air ambiant qui ne causent pas de préjudice important.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Un poste AD attrayant pour un(e) collègue dynamique et enthousiaste, au sein d’une équipe amicale et motivée, afin de contribuer à un ensemble de tâches liées à la mise en œuvre des directives actuelles et révisées sur la qualité de l’air ambiant (y compris le soutien à la préparation d’un certain nombre d’actes d’exécution prévus par la directive révisée) et de la directive sur les engagements nationaux en matière de réduction des émissions; soutenir les tâches plus larges de l’unité concernant l’intégration des politiques de l’air pur dans le cadre de la mise en œuvre du plan d’action «zéro pollution»

Ce poste couvre des domaines de travail essentiels en faveur de la qualité de l’air et des priorités plus larges «zéro pollution»:

* Contribuer à la mise en œuvre au sens large des directives actuelles et révisées sur la qualité de l’air ambiant, notamment en surveillant les progrès accomplis par les États membres pour respecter les normes de qualité de l’air et en veillant à leur application, ainsi que, en ce qui concerne la directive révisée sur la qualité de l’air ambiant, en soutenant l’élaboration d’un certain nombre d’actes d’exécution à adopter à partir de 2026;
* Contribuer à la mise en œuvre et aux développements de la directive sur les engagements nationaux en matière de réduction des émissions, notamment en contrôlant les progrès accomplis par les États membres en matière de conformité, en particulier sur certaines dispositions spécifiques (par exemple, l’interface air/écosystème) et en contribuant à l’évaluation en cours de la directive et à son suivi;
* Contribuer aux axes de travail en matière de qualité de l’air liés à l’information du public, y compris la maintenance de l’application d’indice de qualité de l’air élaborée conjointement avec l’Agence européenne pour l’environnement et la poursuite de ses améliorations;
* Contribuer à des actions de communication structurées auprès des parties prenantes, y compris à titre de soutien à l’organisation du forum bisannuel de l’UE sur la qualité de l’air, prévu dans la directive sur les engagements nationaux en matière de réduction des émissions;
* Contribuer à intégrer la politique de l’air pur et les objectifs «zéro pollution» dans des politiques spécifiques, en mettant particulièrement l’accent sur DEFIS et le service Copernicus de surveillance de l’atmosphère (CAMS).

Les responsabilités susmentionnées nécessiteront une interaction avec un certain nombre de services de la Commission, avec les États membres et les parties prenantes.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un(e) collègue très motivé(e), bien organisé(e) et ayant l’esprit d’équipe.

Les profils généralistes, scientifiques, techniques et d’économistes seront pris en considération, à condition que le candidat puisse démontrer des compétences analytiques solides et éprouvées, une expérience et des aptitudes dans l'élaboration, l'intégration et la mise en œuvre des politiques relatives à la qualité de l'air et, plus largement, à la pollution, ainsi qu'un haut niveau de polyvalence permettant de contribuer à l'ensemble des dossiers de l'unité et aux priorités/initiatives plus larges de la Commission pertinentes pour les portefeuilles air pur et « zéro pollution ».

Une connaissance des politiques existantes de l’UE dans le domaine de la qualité de l’air, des émissions de polluants atmosphériques, ainsi que de la législation en matière d’émissions à la source (par exemple, les émissions des transports, l’efficacité énergétique, la politique agricole et alimentaire, l’atténuation du changement climatique, etc.) est recherchée. Une expérience liée aux incidences de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes serait un atout.

Une expérience dans une administration publique, du travail en équipe et avec des parties prenantes, et la possession de compétences de négociation efficaces (de préférence au niveau européen) constituent un avantage important.

D’excellentes compétences en matière d’analyse, d’informatique et de communication sont une condition préalable, y compris la capacité à synthétiser des questions complexes, à trouver des solutions pratiques et à communiquer efficacement avec des non-spécialistes.

Une habilité à gérer un certain nombre de dossiers simultanément avec la capacité de produire des résultats de haute qualité souvent dans de brefs délais est attendue.

Un esprit d’équipe, une autonomie et de solides compétences organisationnelles sont des conditions préalables importantes pour pouvoir s’adapter rapidement et prospérer dans un environnement multilingue et multiculturel.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)